

AVIS AU PUBLIC

Commune de SAINT RESTITUT

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une modification simplifiée pour :

- Erreurs matérielles ELEMENTS 19 – 20 – 21 – 22

A cet effet, le dossier du projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture à partir **du vendredi 22 décembre 2017 et pendant un mois.**

Pendant cette durée, les observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie.

Le Maire **ARMAND**

